

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ES VICHY?



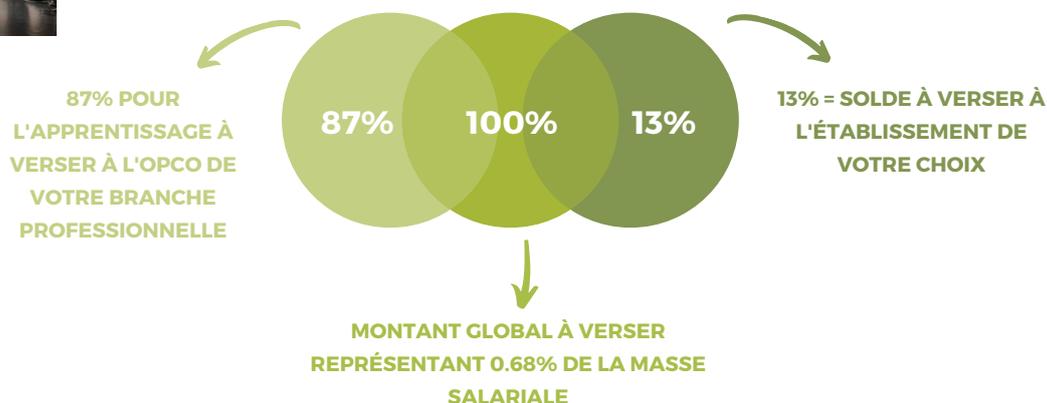
Depuis 60 ans, l'ES Vichy propose des formations initiales en lien direct avec le monde de l'entreprise dans les domaines de l'esthétique, du tourisme et du management, et plus récemment en commerce international et en banque.



▶ Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage participe, dans le cadre de la formation initiale, au financement des dépenses nécessaires au développement de l'apprentissage mais aussi de l'enseignement technologique et professionnel.

Cet impôt obligatoire est le seul dont les entreprises peuvent choisir librement une partie des bénéficiaires.



▶ Verser sa taxe d'apprentissage à l'ES Vichy, c'est :

Favoriser l'investissement nécessaire dans de nouveaux matériels pédagogiques ou produits professionnels, ainsi que dans l'aménagement des salles informatiques et améliorer la qualité de l'enseignement.

▶ Notre engagement :

Nous vous garantissons de vous solliciter dans nos formations, de diffuser vos offres d'emplois et de stages et de communiquer sur notre partenariat.

En versant votre taxe d'apprentissage à l'ES Vichy, vous participez activement à la formation de vos futurs collaborateurs. Ce versement est essentiel au bon déroulement de l'apprentissage des étudiants dans les meilleures conditions, permettant également de leur proposer des formations en adéquation avec leurs attentes.

Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ? À QUOI SERT SOLTÉA ?

Soltéa, c'est une plateforme en ligne qui vise à :

- Choisir les établissements de formation pour lesquels les employeurs assujettis souhaitent répartir leur solde de taxe d'apprentissage.
- Soltéa est l'unique moyen de répartir le solde de la taxe d'apprentissage : plus aucun versement direct de l'employeur aux établissements destinataires n'est autorisé.

ÉTAPE 1 : L'ACCÈS À SOLTEA

Je m'inscris et me connecte à partir du **27 mai 2025** sur le service disponible sur Net-Entreprises.fr
Deux périodes de fléchage par les entreprises : du 27 mai au 23 août et du 7 septembre au 25 octobre

Entreprise assujettie

SE CONNECTER



Actions associées

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations soutenir
- Suivre les versements réalisés aux établissements



**Je me connecte avec mes identifiants
Net-Entreprises**

Numéro de Siret

14 chiffres

Nom Prénom

Nom inscrit via Net-Entreprise

Mot de passe

8 caractères dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

Se connecter
[Mot de passe oublié ?](#)

Cliquez ici pour accéder à la plateforme [Net-entreprise](#)

ÉTAPE 2 : L'AFFECTATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Une fois connecté sur la plateforme SOLTEA, vous accédez à un moteur de recherche. Vous pourrez affecter le solde à l'ES Vichy en renseignant les éléments suivants :

Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET 0030935A	Ville Vichy
Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E	
Département Allier -03	Distance : 0 à 150 km
Sélectionnez un département dans la liste	
Recherche d'établissement avec une formation	
Intitulé de la formation	Titre du diplôme
Niveau de diplôme	
Sélectionnez un niveau de diplôme dans la liste	